

LA CHARTE DU PARENT CORRESPONDANT EN SECONDAIRE

Légitimité

- Le parent correspondant se propose spontanément, ou est élu par les parents d'une classe, ou est nommé après sollicitation par l'Apel en concertation avec le chef d'établissement.
- Il adhère au projet éducatif de l'établissement.
- Il possède des qualités relationnelles qui lui permettent de créer du lien entre les parents, l'équipe éducative et l'Apel.
- Il est nécessairement détenteur de l'autorité parentale. Il exerce sa mission pour une année scolaire.

Mission

- Il représente tous les parents, dans leur diversité : il est leur porte-parole.
- Il assure le lien avec l'équipe éducative par le professeur principal et avec les élèves délégués.
- Il est médiateur en cas de difficulté.
- Il siège aux deux premiers conseils de classe dans leur intégralité.

Rôle

Le parent correspondant a un rôle de :

- Porte-parole : il fait remonter les questions et facilite la circulation de l'information entre les parents, le professeur
- Principal, le responsable de niveau, le cadre d'éducation, le président de l'Apel, etc.
- Médiateur : à la demande de parents ou d'un membre de l'équipe éducative, il intervient lorsqu'il y a une difficulté à régler,
- Un conflit à apaiser.
- Lien entre les familles et l'Apel :
 - il informe l'Apel de toute question appelant une action éducative plus large ou plus concertée;
 - il informe ou aiguille les parents vers les personnes ou les services des Apel susceptibles de répondre à leurs besoins d'informations spécifiques.
- Acteur : selon les niveaux et les besoins, en lien avec l'équipe pédagogique et l'Apel, le parent correspondant de classe peut
- Collaborer à l'organisation d'une activité.

Engagement

Le parent correspondant s'engage à :

- Représenter l'ensemble des parents de la classe
- Établir des liens avec les parents d'une classe et l'équipe éducative
- Suivre la formation proposée par l'appel et à participer aux rencontres entre les conseils de classe
- Agir au service des enfants et des parents
- Respecter les personnes : enfants, parents, enseignants, etc...
- Se montrer discret et respecter la confidentialité de ce qui peut lui être confié (propos, documents)
- Se rendre disponible pour assurer sa mission
- Effectuer sa mission en lien avec le président de l'Apel et lui rendre compte de son activité
- Respecter la présente charte

En cas de non respect de cette charte par le parent correspondant de classe, après entretien avec le président de l'Apel et consultation du chef d'établissement, il pourra être mis fin à ses fonctions (cf. doc de référence).

Nom :

Prénom :

Site :

Bossuet ☐

Notre Dame ☐

Classe désignée :

A :

Le :

Le chef
d'établissement

Le président
Apel

Le parent
correspondant de classe